Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12 FEV. 2024
ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_013-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20240208-013**

du 08 février 2024 **n°013**

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

POUVOIRS (9) : Thomas BAUDIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Yasin ERGÜL donne pouvoir à Corine FARINEAU
Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Elisabeth PHLIPPONNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
Séverine Bart donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Françoise BRAUD
Elsa FARHAT donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Béatrice ROUSSENQUE

EXCUSES (2) : Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Aménagement des bords de Vienne - Modification et mise à jour de l'autorisation de programme

L'aménagement des bords de Vienne dans toute la traversée de la ville est un enjeu majeur et la revitalisation des centres anciens depuis les quais apparaît comme un élément incontournable. La déclinaison de nombreuses tranches d'aménagement des bords de Vienne a donc été programmée depuis 2018. Des travaux ont été réalisés sur différents périmètres opérationnels sur les quais de Vienne tant en rive droite qu'en rive gauche.

Le conseil municipal du 28 septembre 2023 avait acté les répartitions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12 FEV. 2024
ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_013-DE

Objet	2018 (voté)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
TOTAL DÉPENSES	331 000,00	2 000 000,00	557 000,00	1 000 000,00	2 052 381,28	1 756 618,72	1 300 000,00	1 000 000,00	9 997 000,00
DÉTAIL DES AMÉNAGEMENTS									
C1 * Place Notre Dame – Place du Château	X	X	X						
C1 * Rive droite quais du Château et Napoléon Premier		X	X						
D1 * Création accès Gravelines – Vienne et Envigne B1 * Raccordement Antran (projet contrat de ruralité)					X	X	X		
C1 * Fin des travaux rive droite coeur de Ville			X						
C2 * Rive gauche quai Alsace Lorraine D1 * Sud de l'Envigne à Cenon/Vienne			X	X	X	X			
D1 * Raccord passerelle sur l'Envigne					X	X			
B2 * Rive gauche promenade des Acadiens C3 * Rive droite quai Roosevelt				X	X	X	X		
C3 * Rive droite quai du 11 novembre C4 * Rive gauche quai des Martyrs – place de Belgique				X	X		X	X	
C5 * Rive droite quai du 8 mai 1945 – passerelle du Bien Nourri A2 * Rive droite de pont Camus à Bien Nourri					X	X	X	X	
FINANCEMENTS									
Subvention de l'État (DSIL)	126 000	295 860		120 000	294 744				836 604
Subvention de l'État (France Relance)				400 000	900 000				1 300 000
Subvention de l'État (Continuités cyclables)			328 000						328 000
Subvention de l'État (France Relance Vélo)						173 776			173 776
Subvention du département de la Vienne		800 000		96 000					896 000
Pour mémo Subvention de la région NA voir budget parc (57 0000€)									
NB : Accord en cours pour un financement de 497 000 € pour la réalisation de la passerelle sur l'Envigne au titre des aménagements cyclables. La ville sollicite également la Région et le Département pour un montant total de 468 000€.									
sous-total financements externes	**126 000**	**1 095 860**	**328 000**	**616 000**	**1 194 744**	**173 776**			**3 534 380**
Financement ville : autofinancement ou emprunts	205 000	904 140	229 000	384 000	857 637	1 582 843	1 300 000	1 000 000	6 462 620
TOTAL RECETTES	331 000,00	2 000 000,00	557 000,00	1 000 000,00	2 052 381,28	1 756 618,72	1 300 000,00	1 000 000,00	9 997 000,00

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

Objet	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Travaux d'aménagement de parkings à barrières	108 000	1 037 000				1 145 000
TOTAL DÉPENSES	108 000	1 037 000				1 145 000
Détail des aménagements						
C1 * Place Notre Dame – Place du Château	X	X				
C2 * Aménagement parking pour projet quai A. Lorraine						
Subvention de la région Nouvelle-Aquitaine		570 000				570 000
sous-total financements externes		**570 000**				**570 000**
Financement ville : autofinancement ou emprunts	108 000	467 000			0	575 000
TOTAL RECETTES	108 000	1 037 000			0	1 145 000

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12 FEV. 2024
ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_013-DE

L'avancée des travaux réalisés notamment sur le quai du 8 mai 1945 en décembre 2023, nécessite une actualisation de la répartition annuelle des crédits.

Afin de poursuivre les aménagements prévus, il est proposé au conseil municipal de modifier la répartition de l'autorisation de programme pour les années 2023, 2024 et 2025. Le montant de 11 142 000 € TTC, réparti entre le budget principal et le budget annexe des parcs de stationnement reste inchangé.

Les crédits de paiement d'aménagement des bords de Vienne sont déclinés sur 8 exercices selon le détail des tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Objet	2018 (voté)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
TOTAL DÉPENSES	331 000,00	2 000 000,00	557 000,00	1 000 000,00	2 052 381,28	1 132 216,71	1 000 000,00	1 924 402,01	9 997 000,00
DÉTAIL DES AMÉNAGEMENTS									
C1 * Place Notre Dame - Place du Château	X	X	X						
C1 * Rive droite quais du Château et Napoléon 1er		X	X						
B1 * Raccordement Antran (projet contrat de ruralité)					X	X	X	X	
C1 * Fin des travaux rive droite coeur de Ville			X						
C2 * Rive gauche quai Alsace Lorraine D1 * Sud de l'Envigne à Cenon/Vienne			X	X	X	X	X	X	
D1 * Passerelle sur l'Envigne (+ raccordement)					X	X	X	X	
B2 * Rive gauche promenade des Acadiens C3 * Rive droite quai Roosevelt				X	X	X		X	
C4 * Rive gauche quai des Martyrs - place de Belgique				X	X		x	X	
C5 * Rive droite quai du 8 mai 1945 - passerelle du Bien Nourri A2 * Rive droite de pont Camus à Bien Nourri					X	X	X	X	
FINANCEMENTS									
Subvention de l'État (DSIL)	126 000	295 860		840 275	651 780			50 764	1 964 679
Subvention de l'État (Continuités cyclables)					135 000			65 000	200 000
Subvention de l'État (AAP)				32 800		1 487	291 043		325 330
Subvention du département de la Vienne		800 000		160 000	36 480	59 520	360 000	248 960	1 664 960
Pour memo Subvention de la region NA voir budget parc (570 000€)									
NB : En 2024, la ville sollicite également la Région NA pour un financement à hauteur de 300 000€.									
sous-total financements externes	126 000	1 095 860	0	1 033 075	823 260	61 007	651 040	364 724	4 154 969,00
Financement ville : autofinancement ou emprunts	205 000	904 140	557 000	-33 075	1 229 121	1 071 210	348 960	1 559 678	5 842 034,00
TOTAL RECETTES	331 000,00	2 000 000,00	557 000,00	1 000 000,00	2 052 381,28	1 132 216,71	1 000 000,00	1 924 402,01	9 997 000,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12 FEV. 2024
ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_013-DE

BUDGET PARC DE STATIONNEMENT

Objet	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Travaux d'aménagement de parkings à barrières	108 000	1 037 000				1 145 000
TOTAL DÉPENSES	108 000	1 037 000				1 145 000
Détail des aménagements						
C1 * Place Notre Dame – Place du Château	X	X				
C2 * Aménagement parking pour projet quai A. Lorraine						
Subvention de la région Nouvelle-Aquitaine		570 000				570 000
sous-total financements externes		**570 000**				**570 000**
Financement ville : autofinancement ou emprunts	108 000	467 000			0	575 000
TOTAL RECETTES	108 000	1 037 000			0	1 145 000

* * * * *

VU les articles L2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération n°10 du 22 juin 2017 autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des quais de Vienne en cœur de ville,

VU la délibération n° 9 du 20 septembre 2018 autorisant la création de l'autorisation de programme d'aménagement des bords de Vienne,

VU la délibération n° 5 du 8 novembre 2018 autorisant la modification de l'autorisation de programme en répartissant les dépenses sur le budget principal et le budget parc de stationnement,

VU la délibération n° 7 du 28 septembre 2023, modifiant la répartition annuelle de l'autorisation de programme,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier, par année, l'autorisation de programme destinée à financer les dépenses de l'opération d'aménagement des bords de Vienne,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier la répartition de l'autorisation de programme dont le montant total de 11 142 000 € TTC répartis entre le budget principal et le budget annexe « parcs de stationnement » reste inchangé,

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Les dépenses seront imputées sur le compte 518/2315/126/4600/C07M06/XX.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12 FEV. 2024
ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_013-DE

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr